

## Notre Dame restaurée et ses trésors protégés



Lors du conseil municipal du 22 juin, les élus ont approuvé le programme de travaux de restauration de l'orgue de l'église Notre-Dame pour un montant de 155 958 €. Une aide de l'Etat par le biais du ministère de la Culture et de la Communication a été sollicitée à hauteur de 45 487 €, ainsi que celle du Conseil régional et du Conseil départemental. Ces travaux devraient commencer en octobre prochain pour une durée prévisionnelle de six mois. Parallèlement, les élus ont également approuvé le programme de travaux de la tranche conditionnelle qui concerne la toiture des bas-côtés de l'élévation sud. Ce chantier est chiffré à 1 055 073 €. Là

encore des aides financières sont sollicitées, notamment auprès de l'Etat pour 307 729 €, mais aussi auprès de la Région (50 000 €) ou bien encore du Conseil départemental à hauteur de 175 845 €. La commune participera à ce chantier à hauteur de 345 652 €. Les travaux devraient débuter en octobre pour une durée de sept mois.

A noter également que le 27 mai dernier, la préfète a inscrit au titre des monuments historiques le mobilier et la statuaire de l'église Notre-Dame. En novembre 2012, la commission départementale des objets mobiliers avait examiné la demande de protection du mobilier et des statues des années 50 conservés dans l'église. La commission avait alors donné un avis favorable. Divers objets sont maintenant protégés, parmi lesquels les chandeliers et les porte-cièrges, les bénitiers, les confessionnaux, les bancs et sièges des célébrants et des enfants de chœur ainsi que la table de communion. Tous ces objets datant de 1950/1960 ont été dessinés par Guillaume Gilet. Une petite dizaine de statues et de reliefs sont également inscrits. Seul rescapé des bombardements de 1945, le lutrin en bois sculpté du XVII<sup>e</sup> siècle, provenant vraisemblablement de l'ancienne église Notre-Dame, est également protégé.